

L'un des effets majeurs attendus de la démarche est que le paradoxe du « payeur aveugle et du censeur sourd » ne marque plus essentiellement les relations partenariale avec l'acteur communal : la CAF se donne les moyens de faire valoir de réelles ambitions d'efficacité en contrepartie de ses financements et, surtout, la commune et ses élus peuvent percevoir la CAF comme un interlocuteur stratégique légitime.

Une refondation identitaire autour du développement social local ?

L'évaluation des contrats temps libres de la CAF du Vaucluse n'en est encore qu'à son commencement. Chacun des contrats nouvellement signés ou renouvelés en 2002 s'est vu annexer son référentiel d'évaluation, coproduit avec le partenaire communal. Les premières opérations d'évaluation commenceront à la fin du premier semestre 2003. Alors seulement il sera possible de voir – ou non – se déployer de véritables pratiques de copilotage de l'efficacité des actions temps libre (17).

La phase de construction des référentiels a déjà permis, cependant, de vérifier deux effets induits de la démarche. En premier lieu, l'effet déjà évoqué

est celui de l'évolution significative des représentations de certaines communes sur la CAF et ses agents. Dès l'étape de construction d'un référentiel des attendus de performance du contrat, la CAF s'est positionnée comme un partenaire précieux, non plus seulement grâce à ses compétences « techniques » mais, on l'a dit, grâce à sa valeur ajoutée « stratégique ». Ainsi a-t-elle été perçue par les acteurs communaux, dans de nombreux cas, comme une véritable aide à l'élaboration des ambitions de la commune elle-même en matière de temps libres.

En second lieu, cette phase d'élaboration du référentiel d'évaluation – de même que l'ensemble de la démarche de recherche-action collective menée en amont – a également produit des effets significatifs de transformation du SDSL lui-même. Au-delà du renforcement de leurs compétences – d'animation partenariale et de pilotage de projets, qui se consolideront dans la durée –, les agents du SDSL se forgent progressivement une nouvelle identité professionnelle collective. Il semble ainsi que le travail engagé sur l'efficacité attendue d'un contrat – tant en terme de service aux allocataires qu'en terme de régulation du territoire – permette de construire le sens non seulement des partenariats eux-mêmes, mais aussi de l'activité de ceux qui doivent les animer.

De la famille aux familles

Les itinéraires de la recherche à travers deux ouvrages de synthèse

Lise Mingasson

CNAF – Direction des statistiques, des études et de la recherche.

« Où en est la famille ? ». Depuis un quart de siècle, cette question ne cesse d'être à l'ordre du jour, portée par les chercheurs, les professionnels, les politiques, les institutions, les médias, ainsi que par les familles elles-mêmes, obligées d'inventer leur quotidien et leur avenir, sans savoir toujours à quelles normes se référer tant le modèle de la famille occidentale qui semblait, à

tort, exister depuis toujours n'en finit plus d'évoluer.

Le récent ouvrage Familles. Permanence et métamorphoses – coordonné par Jean-François Dortier dans la collection des Éditions Sciences humaines – reprend les articles parus depuis une décennie dans le mensuel *Sciences Humaines* (1). Sont ainsi proposées une somme et une sélection d'articles

(1) *Familles. Permanence et métamorphoses*, sous la direction de Jean-François Dortier, rédacteur en chef de *Sciences humaines*, Éditions Sciences humaines, 2002.

présentant les travaux de la recherche en sciences sociales dans le champ de la famille. Dans le titre, le pluriel est accordé à « Familles ». Les familles remplaceraient-elles la famille ?

En effet, dans le livre paru en 1991 « *La famille, l'état des savoirs* », sous la direction de François de Singly (2), le singulier était employé pour désigner la famille (même si, dans son introduction, l'auteur montrait la nécessité de comprendre les nouvelles cultures familiales en France). Outre les résultats de recherches les plus marquantes depuis vingt ans, une partie importante était consacrée au bilan des apports spécifiques des différentes sciences humaines et sociales (sociologie, histoire, psychanalyse, psychologie, droit, sciences politiques, ethnologie, économie, démographie), et à l'analyse de nouveaux concepts. En dix ans, on notait un glissement et une interpénétration de ces disciplines, les sociologues s'intéressant aux sentiments, la psychanalyse n'ignorant pas le droit...

Des termes significatifs des mutations en cours

Certes, ces deux ouvrages parus à dix ans d'intervalle ne sont pas comparables terme à terme. Cependant, il est possible de repérer des évolutions notables en passant de l'un à l'autre : d'un côté, la mise en retrait de certains concepts ou manière de nommer les situations et, de l'autre, l'accent posé sur des problématiques nouvelles, portées par des mots qui résonnent autrement et traduisent les préoccupations actuelles. Dans cette perspective, on retiendra ici quelques termes qui paraissent (subjectivement) significatifs des mutations en cours, afin de limiter raisonnablement le propos. Pour plus de clarté, l'ouvrage le plus ancien sera désigné par A (suivi de la page) et le plus récent par B (suivi de la page) (3).

Féminisme

Dans le prologue de son ouvrage (A, p. 6), F. de Singly prévenait le lecteur de la « tonalité féministe » de plusieurs chapitres. L'une des postures adoptée par les chercheurs(euses) était de ne pas manifester beaucoup de regret devant le monde familial des années cinquante perdu. Peut-être les revendications féministes ont-elles acquis droit de cité, une partie tout au moins, mais l'index théma-

tique de la revue Sciences humaines ne signale le mot qu'une seule fois et d'un point de vue historique : F. de Singly (B, p. 100) rappelle que les féministes ont critiqué la spécialisation des rôles sexuels, notamment par rapport au travail domestique. Agnès Pitrou (B, p. 127), quant à elle, insiste sur le fait que l'on n'a pas encore totalement compris que, au-delà du service aux proches, les femmes souhaitent aussi avoir le temps et la capacité de s'exercer aux rôles sociaux, associatifs et civiques.

Parent

Certes, en 1991, il est déjà question d'instabilité conjugale et de « flou » familial (A, Didier Le Gall et Claude Martin, p. 58), et on commence à parler de familles reconstituée, complexe, recomposée, composée et de seconde famille. Mais ces nouvelles configurations ne remettent pas en cause les identités du père et de la mère, conformes à l'arsenal juridique.

La question posée par Irène Théry, aujourd'hui, est « *Quel est le vrai parent d'un enfant ?* » (B, p. 211). On se trouve devant une double révolution. Le père biologique, considéré depuis toujours comme « incertain » par manque de preuves, peut devenir « certain » grâce aux empreintes génétiques. Dans le même temps, la maternité biologique, qui avait toujours été considérée comme irréfutable, devient incertaine quand la donneuse d'ovocyte est distincte de la femme qui accouche.

Le « vrai parent » est-il le parent biologique ou le parent social, celui qui a donné le jour à l'enfant ou celui qui l'élève ? Cette possibilité de dissociation n'est pas sans effet. Elle dévalorise notamment le fait reproducteur en le faisant apparaître comme un moyen technique (alors que, dans le même temps, la vérité biologique est revendiquée même dans le cas de couples mariés, le père n'étant plus forcément celui que les noces désignent). Quant à la composante domestique (le parent qui élève l'enfant sous son toit), elle se traduit par la multiplication des situations d'adoption (l'homme stérile en cas d'IAD devient le seul père de l'enfant). Mais rien n'est résolu pour autant : les enfants à la recherche de leur « vrai père » et le mouvement militant pour le droit à la connaissance des origines montrent que la composante domestique n'est pas tout dans la filiation.

(2) *La famille. L'état des savoirs*, sous la direction de François de Singly, La découverte, 1991.

(3) En 1991, l'ouvrage (A) constitue un état des lieux des recherches sur la famille, à une date donnée et depuis vingt ans. Un bilan est réalisé par quarante spécialistes. En 2002, est présentée (B) une compilation d'articles parus dans la revue *Sciences humaines* depuis huit ans environ. On trouve une partie des auteurs du premier ouvrage. Le choix effectué est donc porteur d'une double sélection : celui de la revue au moment de la parution de l'article, puis la sélection de l'ouvrage lui-même. Ainsi, un article paru en 1999 (n° 94) *Faut-il avoir peur du clonage ?* n'a pas été sélectionné dans l'ouvrage. On peut le regretter en tant que problématique nouvelle.

Filiation

La perception de la filiation est donc aujourd'hui tiraillée entre deux pôles, selon Agnès Fine (B, p. 75) : d'un côté, une représentation naturaliste fondée sur l'engendrement et le lien du sang (motivant l'utilisation de techniques biologiques de recherche de paternité (y compris sur les cadavres) et, de l'autre, une valorisation extrême des liens librement choisis. Cet écartèlement, générateur de contradictions et de conflits, rappelle que la filiation n'est ni une simple donnée biologique ni le produit de la seule volonté des individus, mais qu'elle est une institution d'ordre public qui dépasse les intérêts ou les sentiments d'ordre privé.

Inceste

Agnès Fine évoque la problématique de l'inceste (B, p. 74). À quelle loi sont soumis ces enfants qui vivent sous le même toit et n'ont aucun lien de sang ? Pour ces quasi-frères et soeurs, le mariage est juridiquement autorisé, les rapports sexuels entre enfants non apparentés ne sont pas interdits. Pourtant, ils sont vigoureusement rejetés par les parents. Pour ces derniers, les relations amoureuses entre les enfants des précédentes unions apparaissent comme la négation du lien familial nouveau qu'ils s'efforcent de construire.

Couple

Jusqu'à présent, le Code civil ne reconnaissait que le mariage comme le mode de vie en couple. Selon Jacques Commaille (B, p. 244), le Pacs constitue à cet égard une véritable révolution culturelle. Il illustre la notion de contrat passé entre des individus libres et égaux, ce qui constitue aussi la base actuelle de la famille : droit des femmes par rapport aux hommes et droit des enfants. La question qui reste en suspens est celle de l'homoparentalité : la reconnaissance par le droit (de ce qui existe dans les faits), la possibilité pour un couple homosexuel de constituer une famille avec enfants. L'émergence de cette question témoigne du refus des individus d'une imposition par les pouvoirs publics du fonctionnement de leur vie privée en invoquant des valeurs fondatrices, comme les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Par cette « *re-politisation du privé* », comme le définit J. Commaille, c'est toute la structure familiale qui serait en cause.

Familles monoparentales

Cette libéralisation n'est pas égale pour tous. En grande majorité constituées de femmes seules avec enfants, les familles monoparentales sont

pénalisées, y compris dans les nouvelles formes de règlements des conflits qui accentuent les disparités (divorce par consentement mutuel, médiation). Cette expression « familles monoparentales », importée des pays anglo-saxons, ne tient plus le devant de la scène comme dans les années soixante-dix. Par ses travaux, Nadine Lefaucheur (A, p. 67) avait contribué à porter le foyer dont le chef est une femme au rang de vraies familles, aussi noble que la famille traditionnelle. Si cette notion semble aujourd'hui en retrait dans les recherches récentes, les familles monoparentales n'ont pas disparu, mais on les envisage davantage en termes d'étapes dans une succession de séquences, dans une trajectoire de vie.

Recompositions familiales

Un concept en remplace un autre. Dans cette perspective, comme le souligne Martine Segalen (B, p. 238), celui de « recomposition familiale » apparaît dans les travaux des années quatre-vingt-dix [en même temps que le « divorce » s'éclipse (4)]. Selon l'auteur, la sociologie se penche davantage sur les conjugalités mouvantes et sur les rapports qu'elles entretiennent avec le droit ainsi que sur les nouvelles relations qui en découlent : entre parents et beaux-parents et entre générations.

Père – beau-père

Le père détrôné, le père abandonnant, le père victime de la mère qui détient un pouvoir exclusif sur les enfants ? La défection des pères dans l'après-divorce, soulignée par Claude Martin (A, p. 60) et Gérard Neyrand (B, p. 135), montre à quel point celui-ci reste fragilisé dans un contexte où la place symbolique ne suffit plus à fonder la relation avec l'enfant. Toutefois, émergent de nouvelles pratiques d'accompagnement et d'aide qui viennent soutenir la fonction paternelle. Un père réel, présent, plus proche de l'enfant semble se dessiner, et ce faisant, redéfinit également les rôles au sein du couple.

Dans les couples recomposés, l'enfant a-t-il deux pères ? En traçant le portrait d'Anne, 9 ans, et du compagnon de sa mère – que l'enfant repousse en réclamant son vrai père –, Françoise Héritier (B, p. 290) parle de « fonctions différenciées » du père au sein des réseaux complexes de parenté. Il est géniteur, donneur de nom, éducateur, nourricier, donneur d'amour, représentant de la loi qui interdit la fusion mère-enfant... toutes fonctions naguère généralement dévolues à un seul homme.

(4) Sur ce point, voir l'ouvrage de Bastard B., 2002, *Les démarieurs, Enquête sur les nouvelles pratiques de divorce*, La Découverte, ainsi que le compte rendu de l'ouvrage dans ce numéro de *Recherches et Prévisions*, p. 116.

Grands-parents

On note très peu d'allusions aux grands-parents dans les recherches des années quatre-vingt. Ils apparaissent sur l'échelle des générations dans des problématiques qui touchent à la parenté, à l'héritage et à la mémoire à travers les contributions de Martine Segalen, Anne Gotman et Anne Muxel (A, p. 232 à 264). Mais en dix ans, les grands-parents sont devenus des personnes. Ils sont très présents dans les travaux des chercheurs – et dans la vie – auprès de leurs petits-enfants, leurs enfants (notamment en cas de difficulté du couple). Ils sont aussi acteurs économiques politiques à part entière. Comment ?

Actifs dans les échanges et les solidarités, les grands-parents sont pourvoyeurs d'aides matérielles : don d'argent et don de soi (ils accueillent, aident, gardent leurs petits-enfants). Selon Martine Fournier (B, p. 51), ils bénéficient de l'État-providence et de revenus confortables, leur permettant, ainsi que le nomme Claudine Attias-Donfut (B, p. 116), une « *inversion des flux de solidarités* » ; ils sont en mesure d'aider leurs enfants au lieu d'être à leur charge financière. Les échanges sont fondés sur la réciprocité mais celle-ci est indirecte : on donne aux uns et on reçoit des autres ; ce qui n'exclut pas les lourdeurs et les rancunes elles aussi réciproques.

On le constate, les solidarités sont vivantes, et les prestations sociales ne ralentissent ni ne remplacent les échanges au sein de la famille, voire même elles les renforcent, puisque des études comparatives européennes montrent que les solidarités familiales sont d'autant plus fortes que l'État est présent : l'exemple de la France et de la Suède en témoigne. (B, p. 113).

Enfant

Si l'enfant est toujours un enjeu fort, tant dans la famille que pour les politiques et les institutions, il apparaît en « creux » – selon une expression à la mode – dans ce nouvel ouvrage. Deux chercheurs analysent les conséquences de ces évolutions, depuis la place de l'enfant. Françoise Hurstel (B, p. 287) s'est penchée sur la manière dont l'enfant se situe dans un réseau familial complexe. Les quasi-frères et soeurs, les beaux-parents, un père ou une mère absent(e), ou encore deux logements successifs ou simultanés, un temps découpé en séquences paternelle ou maternelle, tous ces changements demandent de grandes qualités d'adaptation et de compréhension ; ils peuvent être aussi générateurs de souffrances d'un nouveau type.

La parole circule-t-elle mieux dans ces nouvelles configurations ? C'est plutôt du secret dont il est

question, notamment autour de la filiation, adoptions, procréations médicalement assistées. Geneviève Delaisi de Parseval (B, p. 275), dans sa pratique d'analyste, constate les effets de ces secrets de polichinelle qui forment des « cryptes », des trous dans la mémoire qui mettent en cause la succession des générations.

L'État

L'État précède-t-il ou entérine-t-il ces mutations de la famille contemporaine ? Depuis les années soixante, l'État est davantage décrit comme « accompagnateur » des mutations sociales (B, p. 49), de la réforme des régimes matrimoniaux en 1965, qui établit l'égalité de l'homme et de la femme dans le couple, jusqu'au congé de paternité en 2001. L'État encadre les couples, la filiation et les prestations sociales. Il répond à la libération des mœurs, tout en intervenant de plus en plus dans le privé, ce qui n'est pas un moindre paradoxe.

Autre paradoxe : selon Claude Martin (B, p. 112), la famille est de plus en plus perçue par l'État comme une ressource potentielle pour régler les problèmes sociaux, comme si la permanence était de l'ordre du privé et non de l'ordre public. Tout se joue dans une tension entre liberté individuelle et bien commun, entre permanences et mutations (B, p. 248).

Comment penser ces rapports complexes ? Déjà, André Jean Arnaud (A, p. 360) faisait remarquer que les catégories juridiques traditionnelles ne suffisaient plus et que de nouvelles bases conceptuelles devaient être trouvées. Il soulignait le travail commun nécessaire des juristes et des sociologues.

À quoi servent les sciences sociales ?

En France, l'État est très demandeur de savoirs sur la famille, d'où un essor considérable de la sociologie familiale, au détriment – selon M. Segalen (A, p. 235) – des recherches historiques, par exemple. Un rapport complexe lie l'État et ses organismes commanditaires et les chercheurs, entre support à la décision et l'action, d'un côté, et élaboration des connaissances, de l'autre. Comment s'orienter – et selon quels principes – le champ de la recherche ? On pourrait passer de la question « À quoi sert la famille ? » à celle « À quoi servent les sciences sociales ? ». Selon Emmanuel Todd (B, p. 34), la recherche n'est intéressante que si elle permet de trouver des régularités et tente de les vérifier. Toutefois, les métamorphoses semblent aujourd'hui plus importantes que les permanences. Sauf une et elle est de taille : la famille résiste.